



# FÉDÉRATION DE PARIS DE LA LIBRE PENSÉE

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50

[libre.pensee@wanadoo.fr](mailto:libre.pensee@wanadoo.fr) - <https://www.fnlp.fr>

## *Motion adoptée par la Fédération de Paris de la Libre Pensée sur la politique de la Ville de Paris*

La **Fédération de Paris de la Libre Pensée**, réunie en congrès le **6 juin 2021**, exprime son opposition la plus ferme à la politique antilaïque, antisociale, antidémocratique et contraire aux droits des peuples menée par la Ville de Paris.

- **Antilaïques**, les millions de subventions publiques accordées aux écoles et aux associations confessionnelles.
- **Antilaïque**, la décision prise en octobre 2020, à quelques mois de la **commémoration du 150ème anniversaire de la Commune de Paris**, d'agréer l'inscription aux monuments historiques de la basilique du Sacré-Cœur. **Cette inscription, qui devrait être suivie d'un classement, permettra de déplafonner les subventions allouées à cet odieux symbole de la réaction cléricalo-versaillaise.**
- **Antisociale**, la remise en cause du statut et des acquis sociaux des 60 000 agents de la Ville de Paris, provoquant une mobilisation intersyndicale massive. Cette attaque contre le Statut s'accompagne d'un projet d'éclatement des services qui, au mépris des principes de la République une et indivisible, mettrait les fonctionnaires territoriaux sous la coupe des élus politiques des vingt arrondissements.
- **Antidémocratique**, l'accueil réservé en décembre 2020 au **maréchal al-Sissi**, massacreur du peuple et de la jeunesse égyptienne, accueil si honteux que la Ville de Paris n'a pas osé en diffuser les images.
- **Antidémocratique**, le soutien de la maire de Paris à la loi « *Sécurité Globale* » et le vote par le Conseil de Paris, dès la loi adoptée, de la création d'une police municipale.
- **Antidémocratique**, le soutien au ministre **Darmanin** et au préfet **Lallement** lorsqu'ils interdisent des manifestations.

Contraire aux droits des peuples, l'engagement constant au côté de l'État israélien, faisant fi de la politique d'annexion et d'apartheid menée avec acharnement contre le peuple palestinien. Ainsi, au cours des trois dernières années :

La **Ville de Paris** a accepté en février 2019 la demande du **Consistoire de Paris** de baptiser du nom de Jérusalem une place « *au cœur même du nouveau centre de la vie juive parisienne et française pour devenir l'adresse du nouveau Centre européen du judaïsme.* » Centre qui a par ailleurs été largement subventionné par la Ville de Paris, en violation de la loi de 1905. La maire de Paris a répondu au Président du Consistoire qu' « *elle était très sensible à cette proposition qui permettrait de commémorer l'amitié qui unit la ville de Paris à l'État d'Israël.* » La place de Jérusalem a été inaugurée en juin 2019, à proximité du **Centre européen du judaïsme**, en présence du maire de Jérusalem

qui, dans son discours, mentionna « *nos deux capitales* ». C'était bien l'annexion illégale qui était ainsi célébrée, et non pas une ville ouverte, cosmopolite et multiconfessionnelle.

**La Ville de Paris** a affirmé, par un courrier du 3 mai 2021 d'**Anne Hidalgo** adressé à son « *Cher Meyer* », le député pro sioniste **Meyer Habib**, surtout connu pour avoir proféré des insultes ordurières à l'encontre de plusieurs députées, qu'elle condamnait toutes les actions « *qui traduisent une volonté d'empêcher les juifs de vivre en paix sur la terre d'Israël.* » Cette traduction française de « *Eretz Israël* » n'est pas innocente. Elle signifie la mainmise sioniste sur toute la Palestine, de la mer au Jourdain, y compris donc Jérusalem-Est et les territoires illégalement occupés.

**La Ville de Paris** a fait voter en février 2021 par tous les groupes du Conseil de Paris, à l'exception du **PCF** et de l'élue de la **France Insoumise**, une définition de l'antisémitisme, dite de **l'IHRA**, qui assimile toute opposition au sionisme et toute promotion du boycott des produits israéliens à de l'antisémitisme. Cette définition est pourtant dénoncée par toutes les organisations démocratiques, y compris au sein de l'État israélien. Paris et Nice sont les deux premières villes à avoir organisé un tel vote, et Paris est la première capitale européenne à l'avoir fait. **Anne Hidalgo** a appuyé en mai 2021 la décision du gouvernement Macron d'interdire à Paris toute manifestation de soutien au peuple palestinien.

Reliés les unes aux autres, toutes ces décisions sont la marque d'une politique délibérée de soutien sans faille à la politique de l'État israélien, en passant sous silence l'existence du peuple palestinien, qui, depuis la **Nakba** (la « *grande catastrophe* », c'est-à-dire l'expulsion de ses terres en 1948) lutte pour faire valoir ses droits.

**Réunie en Congrès, La Fédération de Paris de la Libre Pensée de Paris affirme sa volonté de combattre sans relâche en défense de la laïcité, des libertés démocratiques et du droit des peuples à l'autodétermination. Elle salue chaleureusement et soutient la lutte de la jeunesse et de tout le peuple palestinien qui se lève pour l'égalité des droits et la liberté, contre la politique d'annexion, d'oppression et d'apartheid de l'État israélien.**